

Employeurs : obligations et formalités d'embauche

OBJECTIFS	MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION
▶ Connaître les différents interlocuteurs liés à l'embauche ▶ Connaître les formalités juridiques liées à l'embauche pour la sécuriser	Fiche de renseignement à remplir en ligne – réponse sous 48 heures. Accès à la formation sous 1 mois maximum à compter de la demande (excepté au mois d'août).
DURÉE DE LA FORMATION	TARIF
▶ 1 journée – 7 heures	▶ 700,00€ HT / stagiaire / jour
PUBLIC ¹	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
▶ Collaborateurs sociaux, ressources humaines, administrateurs du personnel ▶ Nouveaux employeurs	▶ Support de cours ▶ Méthode participative fondée sur les échanges d'expériences professionnelles ▶ Analyse de textes législatifs
MÉTHODES D'ÉVALUATION	PRÉ-REQUIS
▶ Évaluation des connaissances en début de formation (questionnaire de positionnement et/ou quiz; recueil des besoins avant formation) ▶ Évaluation continue au travers d'exercices pratiques et mises en situation ; ▶ Évaluation des acquis en fin de formation via un quiz/QCM, un cas pratique, un exercice de synthèse ou une étude de cas.	▶ Aucun MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION : fiche de renseignement à remplir en ligne – réponse sous 48 heures. Accès à la formation sous 1 mois maximum à compter de la demande (excepté au mois d'août).
PROGRAMME DE LA FORMATION	

▶ Administration du personnel : qui sont les interlocuteurs

- L'URSSAF
- Les DDETS et l'inspection du travail
- La préfecture
- La médecine du travail
- Les organismes de retraite
- Les organismes de prévoyance et de santé (mutuelle)

▶ Les formalités liées à l'embauche

- Les documents à demander au salarié
- Les documents à remettre au salarié
- Les déclarations et formalités liées à l'embauche :
 - La fiche de poste
 - La promesse d'embauche
 - La vérification préalable des titres de séjour pour les salariés étrangers
 - La DPAE
 - Le registre unique du personnel
 - La visite d'information et de prévention (VIP)
 - L'affiliation du salarié aux institutions de prévoyance et mutuelle collective
 - La Déclaration sociale nominative
 - L'affichage obligatoire
 - Les registres de sécurité

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Mme Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.